DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
COMMUNE
DE
CLERY SAINT ANDRÉ
Code postal:45370
Téléphone: 02.38.46.98.98

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE OCTROYANT UNE OCCUPATION SUR LES VOIES COMMUNALES

Le Maire de la commune de Cléry-Saint-André,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4, L2542-2 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande en date du mardi 15 septembre 2026 **présenté par les Sapeurs-Pompiers,** laquelle l'intéressé sollicite l'autorisation de réserver une partie du parking de petit mail, Rue Louis XI, le lundi 5 octobre 2026 conformément aux plans et documents ci-annexés,

ARRÊTE n° 143-09-2026

Article 1er : Les Sapeurs-Pompiers sont **autorisés à utiliser le parking du petit mail par moitié, le lundi 5 octobre 2026, de 8h00 à 16h00 45370 CLERY-SAINT-ANDRE. Le stationnement sera interdit sur une partie du parking en vue de procéder à un exercice d'évacuation du haut de la basilique.**

Article 2 : Des barrières seront mises en place pour interdire le stationnement, y compris sur la partie pavé Passage Cachon, et les véhicules gênant seront mis en fourrières.

Article 3 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André, Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Cléry Saint André, Monsieur le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, et à Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement.

Fait à Cléry-Saint-André,
Le mardi 15 septembre 2026.

Madame le Maire
Ludivine RAVELEAU